

Le Maire de la Commune de Yenne ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL13_01_04_26 du 1^{er} avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment son point n°8 autorisant le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

Vu les procès-verbaux de constat d'état d'abandon établis les 13 décembre 2024 et 4 mai 2026, conformément à l'article R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2223-17 et R.2223-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les concessions concernées ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation y remonte à plus de dix ans et que leur état d'abandon a été régulièrement constaté selon la procédure prévue par les dispositions précitées ;

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

DÉCIDE :

Article 1er : Les concessions délivrées ci-après situées dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon :

Carré A – Ancien cimetière	
6	Louise ROTH née COTTAREL (défunte)
Carré B – Ancien cimetière	
61	Anthelmine POUCHOY (défunte)
62	Antoine REYNOUD (défunt)
66	Inconnu(e)(s)
106	Anthelmette PACCOUD veuve MICHAUD (défunte)
109	Famille Emile DE GRUFFY
111	Inconnu(e)(s)
123	Inconnu(e)(s)
Carré C – Ancien cimetière	
53	Inconnu(e)(s)
55	Noël MORET (défunt)
56	Inconnu(e)(s)
115	Famille Elise FRACHON
116	Inconnu(e)(s)
133	Inconnu(e)(s)
Carré D – Ancien cimetière	
59	Inconnu(e)(s)
114	Inconnu(e)(s)
POURTOUR – Ancien cimetière	
25	Athos COCCHI (défunt)
27	Inconnu(e)(s)
31	Inconnu(e)(s)

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le **01/07/2026**

ID : 073-217303304-20260619-2026_010-AU



79	Inconnu(e)(s)
103	Inconnu(e)(s)
CARRE EST – Nouveau cimetière	
41	Inconnu(e)(s)
42	Famille Germaine BICK

Article 2 : La reprise des concessions désignées à l'article 1er sera mise en œuvre conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Préfecture de la Savoie et d'une information au conseil municipal lors de la plus proche réunion.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Yenne, le 19 juin 2026

François MOIROUD,
Maire

